

1. La fabrique des programmes

Par lettre de saisine en date du 27 juin 2023, le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a demandé au Conseil supérieur des programmes (CSP) de rénover les programmes de l'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale.

M. Grondeux a assumé le co-pilotage du groupe chargé de la rénovation des programmes d'EMC, depuis le cours préparatoire jusqu'à la Terminale. Ce groupe était composé d'enseignants, d'inspecteurs, d'universitaires. (pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570>)

2. Quelles finalités pour les programmes rénovés d'EMC ?

Pour rappel, Le Code de l'éducation dispose depuis 2005 « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L 111-1).

Les finalités de l'EMC restent inchangées : construire une culture citoyenne solide et éclairée, embrassant les aspects éthiques, politiques et humanistes des valeurs et principes de la République et concourant à faire des élèves des acteurs de la démocratie.

Il s'agit tout à la fois d'identifier les valeurs qui permettent de faire vivre ensemble au sein de la démocratie ET de développer l'indépendance critique nécessaire à l'exercice de la citoyenneté. Cette tension qui parcourt l'EMC n'est pas à éluder, elle doit être abordée en des termes compréhensibles par les élèves en fonction de leur niveau.

La rénovation des programmes d'EMC avait un triple objectif :

- Proposer une refonte globale allant du cours préparatoire à la classe de Terminale (Générale, Technologique et Professionnelle) pour meilleure cohérence du parcours d'apprentissage des élèves.
- Clarifier les contenus, en soulignant notamment la contribution de l'EMC aux EMI et EDD ainsi qu'à la construction des compétences psycho-sociales.
- Proposer des repères de progressivité pour une meilleure appropriation par les enseignants.
- Donner une place de choix aux enseignements relatifs à la connaissance de nos Institutions et du droit.

3. Les contenus des programmes d'EMC renouvelés

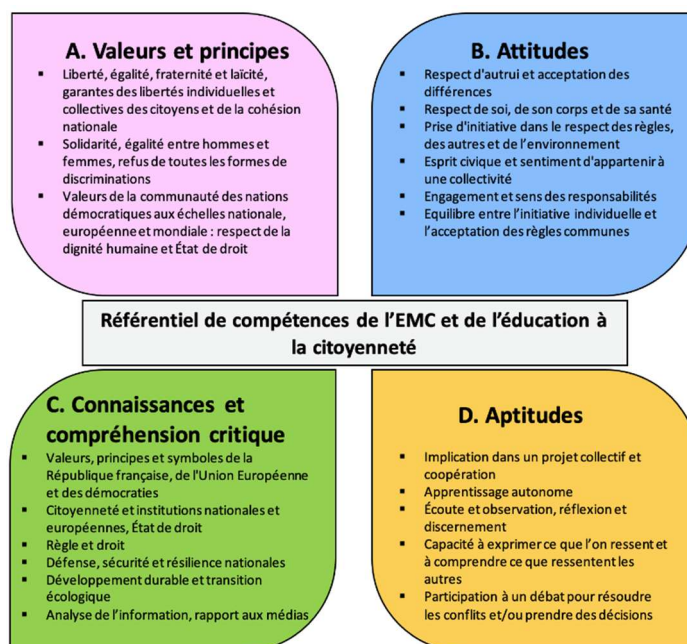
Chaque année se structure autour d'une thématique, elle-même déclinée en deux à trois sous-thèmes.

Chaque sous-thème indique :

- Le volume horaire à consacrer aux apprentissages (évaluations comprises).
- Les notions à construire avec les élèves du cours préparatoire au Baccalauréat. Ces notions ont vocation à être l'objet d'une étude et d'une compréhension progressive et de plus en plus complexe par les élèves au cours de leurs scolarités.
- Les contenus et connaissances à transmettre regroupent les principes éthiques, juridiques et politiques fondamentaux, permettant à l'élève d'acquérir une conscience claire de sa citoyenneté et de lui permettre de l'exercer. Les nouveaux programmes d'EMC mettent l'accent en particulier sur la culture institutionnelle et juridique.
- Une liste non exhaustive et non impositive de démarches et situations d'apprentissage dont l'enseignant pourra se saisir : documents de référence à mobiliser, situations de coopération, d'échange et de confrontation d'idées. Il s'agit avant tout de **partir de situations concrètes** : témoignages, arrêté judiciaire ou dossier documentaire en lien avec l'actualité. La démarche de projet est à favoriser afin de développer l'engagement des élèves. Des démarches telles que le débat réglé ou le dilemme moral doivent faire une large place à l'oralité et à l'argumentation.

4. Les compétences à développer chez les élèves

Les nouveaux programmes réalisent une synthèse des référentiels de compétences proposés depuis 2015 : ils s'appuient notamment sur le **Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie** du Conseil de l'Europe en articulant les compétences à 4 dimensions :



5. Comment traiter les programmes ?

Désormais, l'EMC dispose d'un volume horaire clairement identifié dans les EDT des élèves, correspondant à 18 heures annuelles, dans des configurations relevant de l'autonomie des EPLE. Cette sanctuarisation doit avoir pour conséquence une restauration de l'importance cruciale de cet enseignement.

Il s'agit de traiter le programme dans son intégralité, mais l'exhaustivité n'est pas attendue : ni dans l'approfondissement des notions, ni dans les démarches utilisées pour chaque sous-thème. Un travail de priorisation est nécessaire afin d'identifier les pré-requis sur lesquels s'appuyer, et d'accorder une place de choix à l'actualité locale, nationale ou internationale, qui servira de point d'entrée dans les notions ou d'illustration des principes et valeurs abordés, y compris dans leur charge polémique. Les questions socialement vives et en débat ont toute leur place dans cet enseignement.

6. L'évaluation en / de l'EMC

Dans le cadre d'une dynamique visant à renforcer la culture juridique et civique des élèves, l'EMC a désormais une place de choix au sein des apprentissages. Cet enseignement dispose désormais d'une note apparaissant dans les bulletins et d'une évaluation spécifique aux examens nationaux du DNB et baccalauréat.

La question de l'évaluation de l'EMC reste cependant entière : il ne s'agit pas de donner une « note de citoyenneté », mais bien d'embrasser dans un même regard la maîtrise des connaissances afférentes, les capacités d'analyse, d'argumentation et d'expression orale et écrite, et les attitudes telles que le respect de ses interlocuteurs, la prise de recul critique, la capacité à réviser son jugement à l'épreuve des faits...

Enfin, il est nécessaire de concevoir un dispositif évaluatif « au fil de l'eau » qui prendra appui sur des travaux de différentes natures : présentation ou interaction orale, travail de groupe, travail de réflexion individuelle. On veillera à valoriser l'engagement des élèves dans les projets proposés.

Les échelles descriptives sont des outils particulièrement utiles dans ce sens.